

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**EARL Fleury – Trécouet
56140 Ruffiac**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du mardi 14 septembre 2021 à 9h00 au mardi 12 octobre 2021 à 17h30** en mairie de Ruffiac concernant le projet présenté par l'EARL Fleury, dont le siège social est situé au lieu-dit « Trécouet » - 56140 Ruffiac, en vue d'exploiter à cette adresse, après extension, un élevage porcin.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101 et 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Ruffiac aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 12 octobre 2021 à 17h30 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Ruffiac ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr